



Déclaration liminaire F3SCT du 14 avril 2023

Monsieur le Recteur,

Les droits de retrait continuent dans l'île. La violence est devenue endémique. La zone nord en a fait les frais ces derniers temps mais aucun établissement n'est à l'abri. Les dégâts sont considérables sur les agents qui n'en peuvent plus de subir de telles conditions de travail. Beaucoup envisagent de quitter leur établissement quand ce n'est pas l'île. Dans ce contexte, la fébrilité de l'administration à faire reprendre le travail coûte que coûte traduit bien l'idée qu'on se fait chez les décideurs du travail des enseignants : éducation nationale ou garderie nationale ?

En ce qui concerne les lycées, c'est tout de même un comble de vouloir faire porter aux enseignants la responsabilité de l'absence des élèves de terminale au troisième trimestre. Qui a instauré une réforme du bac qui conduit à ce que les élèves aient 80 % de leur note finale en mars ? Une fois de plus les organisations syndicales qui étaient opposées à ce système pré sélectif, stressant et démotivant pour les élèves, n'ont pas été écoutés. Nous n'en sommes plus à la reconquête du mois de juin mais à celle des mois de mars, avril, mai et juin. Et dans le contexte compliqué de Mayotte, les effets délétères de cette réforme voulue et imposée par M. Blanquer sont démultipliés.

Pour cette raison entre autres, l'attractivité de l'île se dégrade. Face à ce problème aucun effort indemnitaire n'est envisagé pour le moment. La FSU a pourtant des solutions (augmenter l'indexation, classer tous les établissements en REP+, instaurer une prime de stabilité, des avantages spécifiques d'ancienneté) mais rien ne bouge alors que ces revendications sont déjà très anciennes. C'est ainsi que le ratio titulaire/ contractuels continue de baisser au détriment des titulaires sans que l'administration lève le petit doigt.

A cela il faut ajouter la politique générale suivie par ce ministère sur les rémunérations qui est un désastre. Il n'y aura pas d'augmentation de salaire brut. Seule une prime sera mise en place pour le début des carrières qui contribuera à aplatir l'évolution salariale et rendre donc encore moins attractif le système de carrières. Cela afin de miner les statuts en précarisant une profession pour laquelle finalement on ne ferait qu'un passage provisoire dans sa vie professionnelle. De plus un pacte, présenté comme le graal, est en réalité, il faut bien le dire une véritable arnaque. Pourquoi ? Parce qu'il rémunérera des tâches déjà effectuées, parce qu'il n'est qu'une manière de travailler plus, même pas pour gagner plus mais plutôt pour perdre moins. Ce pacte qui par son caractère de lettre de mission signée avec les directions, deviendra un nouvel outil de management.

Nous ne sommes pas dupes de la philosophie qu'il contient. L'agent de l'éducation nationale ne travaille pas assez. Il convient de le remettre au travail. Or c'est un préjugé démonté par les statistiques qui montrent par exemple qu'un enseignant travaille 42 h par semaine en moyenne. Ceci est malheureusement démontré par les déclarations successives du président lui-même. Lors de la présentation de son programme, le candidat Emmanuel Macron juge « *difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts* », répétant

ici ou là ne pas croire en une « revalorisation homogène de tous les enseignants ». Il esquisse ainsi pour la première fois la logique du pacte.

La FSU pointe « ce président-candidat qui ne fait aucun effort et dénonce le dénigrement systématique d'une profession qui a été au rendez-vous de la crise » (rappelant par exemple au président-candidat Macron que pendant que son ministre de l'Éducation nationale était à Ibiza, les professeurs, CPE, psyEN, AED et AESH préparaient, seuls, la rentrée sous Omicron.)

Ou alors une déclaration de cet ordre : « je veux répondre au syndrome de la salle des profs où celui qui se démène est parfois moqué par celui qui fait le minimum syndical. »

Il y a surtout cette volonté de monter les enseignant-es les un-es contre les autres en développant l'idée que c'est par la concurrence entre les personnels que l'Éducation nationale sera sauvée. Un réflexe malsain alors que la dimension collective de nos métiers est primordiale et bien malmenée depuis de nombreuses années. Qui est responsable des situations dégradées d'enseignement qui empêchent les personnels de faire leur travail ? D'abord l'institution, incapable de donner les moyens et le cadre pour ce travail. Exploiter ce ressenti, ce désarroi en montant les professeurs les uns contre les autres dans une situation dont ils ne sont pas responsables, ça revient à nier la responsabilité collective de l'institution et des gouvernements. Encore plus après 2 ans de Covid où les personnels ont tout fait tous seuls.

Et la dégradation continue avec la réforme des retraites. Cela fait trois mois que nous sommes en conflit avec ce gouvernement qui fait perdre du temps et de l'argent à tout le monde à cause de son obstination à maintenir une réforme dénoncée par 70 % de la population. Surtout quand on sait qu'il n'y a pas de problème de financement dans l'immédiat et qu'en admettant qu'il y en ait un à terme, des propositions ont été faites par nos organisations syndicales mais, comme toujours, avec ce gouvernement sans qu'elles aient été entendues. Des financements sont possibles, par exemple, lever les exonérations de cotisations patronales ou alors augmenter très légèrement les cotisations. Ces mesures seraient soutenables et bénéfiques si elles étaient accompagnées d'augmentation de salaire.

Pour les outre-mer, une réforme est envisagée pour remplacer l'indemnité temporaire de retraite qui doit disparaître en 2028. Il est question d'une sur cotisation sur la partie indexée du salaire. Mais pourquoi pas à condition d'augmenter aussi l'indexation pour la passer à minima au niveau de celle de la Réunion et aussi à condition de ne pas toucher aux bonifications en trimestre. Nous serons attentifs à ces questions à la FSU Mayotte.

S'agissant de ce qui nous intéresse plus particulièrement aujourd'hui, nous remercions l'ISST, la conseillère de prévention pour les documents de qualité produits mais nous avons un certain nombre d'observations que nous développerons lors de cette réunion. Par exemple, il nous semble qu'il faut associer l'ensemble des représentants du personnel de la F3SCT dans le RDGI à la fiche personnes ressources. De plus en ce qui concerne l'instruction (point 2), à partir des 9 principes de prévention primaire, il nous semble qu'il faudrait acquérir une méthode d'analyse et d'évaluation en prévention.

Nous sommes en attente du protocole sur l'hygiène et la sécurité dans les écoles et établissements (lutte contre rats, souris, moustiques, chauve-souris, problèmes d'eau, coupures, épidémie qui peuvent en résulter, eau non potable, travaux et chantiers décidés sur temps scolaires, chenilles urticantes).